



Checklist sécurité

Vous partez bientôt en tant qu'engagé(e) de service civique et vous allez participer à une session de préparation au départ organisée par La Guilde. Vous trouverez ci-dessous quelques consignes et conseils pour que vous partiez dans les meilleures conditions et le plus sereinement possible !

Le risque zéro n'existe pas, mais en prenant certaines précautions, vous réduirez les risques ! Soyez acteur de votre sécurité !

Démarches en amont



Consultez régulièrement (avant et pendant votre mission) le site [Conseils aux voyageurs](#) du Ministère des Affaires étrangères où vous pourrez retrouver toutes les actualités en termes de sécurité du pays dans lequel vous vous rendez. Vous y trouverez également d'autres informations utiles au bon déroulement de votre mission (visas, n° utiles, santé...). Il est à noter qu'il est strictement interdit de se rendre dans les zones rouges.



Inscrivez-vous sur le [Fil d'Ariane](#), dispositif mis en place par le Ministère des Affaires étrangères pour assurer la sécurité des citoyens français à l'étranger.



Téléchargez et prenez connaissance du manuel de sécurité de la Guilde et de celui de France Volontaires.



Consultez régulièrement le site conseils aux voyageurs de [Institut Pasteur](#) : vous y trouverez des conseils et recommandations santé (actualités épidémiologiques, conseils vaccins...).

Sur place



En cas de déplacement dans le pays, prévenez le responsable local et consultez le site [Conseils aux voyageurs](#) pour vous assurer des conditions de sécurité sur le trajet et dans la zone où vous vous rendez. Si le déplacement est supérieur à 24h, mettez à jour votre profil sur le [Fil d'Ariane](#).



Respectez les consignes de votre structure d'accueil. Le non respect de consignes de sécurité du partenaire local, de la Guilde ou des autorités françaises sur place vous met en danger et pourra mener par conséquent à la rupture anticipée du contrat d'engagement.



La consommation de drogues ou produits stupéfiants est strictement interdite et engendra automatiquement la rupture du contrat avec un retour en France aux frais du volontaire.

Les questions liées à la santé et à la sécurité seront traitées pendant la session de préparation au départ.

L'équipe du Service Civique de La Guilde